



Comité Social d'Administration Ministériel du 4 juin 2024 COMPTE-RENDU

Paris, le 5 juin 2024

L'UNSA était représentée par Émilie Cerisier, Jérôme Chaur et Martine Harnichard.

En préambule, la secrétaire générale annonce une période clé de dialogue social, avec des accords sur la santé (PSC) et l'égalité professionnelle.

Le télétravail et une amélioration du suivi des demandes des agents aux bureaux de gestion sont des priorités, avec des groupes de travail prévus en juin et juillet. Une réunion sur l'action sociale (ASMA) est programmée pour le 12 juin. Enfin, un partenariat RH avec le MTECT permettra de recruter 20 postes complémentaires d'attachés par rapport aux prévisions de début 2024.

Message sur les SEA : Mme la secrétaire générale salue le travail important des SEA dans ce contexte de crise. L'administration est consciente des difficultés pour tous les agents qui remplissent des missions de contrôle.

La FS du CSA FA du 18 juin présentera des améliorations pour ces agents.

Déclarations liminaires

Suites aux déclarations liminaires intersyndicales (dont la situation dans les SEA et la Police Sanitaire Unique –PSU- en pièce jointe) et syndicales (dont celle de l'UNSA également en pièce jointe), l'administration a apporté les réponses suivantes :

- La secrétaire générale ne commentera pas la baisse de la note de la France par Standard & Poor's, ni la réforme de la fonction publique.
- Les résultats des rencontres de l'ATE seront annoncés en septembre. A ce stade, pas de pré diagnostic positif ou négatif.
- **Concernant les SEA**, l'administration reconnaît les défis de la nouvelle PAC et travaille à améliorer le logiciel SAFRAN. Douze services SEA en difficulté ont été identifiés. La DGPE admet que les outils numériques et les procédures doivent être améliorés, avec une priorité donnée à ces aspects pour la campagne 2024.
- **PSU** : En réponse à la lettre ouverte, une mission du CGAEER évaluera le travail de cinq directions et cherchera des améliorations pour la rédaction des rapports, avec une attention particulière durant le premier trimestre 2024.



- **FEADER** : Les agents disposent de deux ans pour exercer leur droit de retour. Ils peuvent retourner au MASA selon les procédures en vigueur ou rejoindre le conseil régional, avec le soutien des IGAPS.

- **Service Actif** : il est inatteignable pour les contrôleurs car impossible à faire valoir par rapport à d'autres métiers de contrôleurs. Il est porté par le MASA pour les agents en abattoir mais sans réponse favorable à ce stade, donc, a priori, nos métiers ne pourront pas rentrer dans ce dispositif.

- **Attractivité des métiers** : le ministère y est très attentif. Il a tenu notamment un stand pour attirer des profils sur les métiers du numérique (salon vivatech) avec la présence de la ministre déléguée.

- **Contractuel** : La baisse d'intérêt pour la Fonction Publique entraîne une hausse des contractuels, c'est une réalité. Un marché d'intérim est pris en soutien pour la transition écologique en attendant des postes fixes. Malgré un budget serré, le ministre demande une augmentation des effectifs.

- **Frais de transport/ Mobilité durable** : Les retards sont en cours de résolution. 3/4 du stock de dossiers traités.

- **Rapport du CGAER gestion de crise** : la demande d'en rediscuter en CSA M est bien prise en compte.

- **Transfert de versement des aides de l'ASP à la DGFIP** : le ministère du budget a lancé une mission interministérielle sur le gain en efficacité sur le versement des aides publiques. Les aides agricoles ne seront pas concernées.

Décret fixant échelonnement indiciaire des IAE stagiaires

Ce décret vise à régulariser la rémunération au-dessus de l'indice minimum de traitement dans la fonction publique. Le guichet unique de la DGAFP a donné son accord. C'est une régularisation avec le paiement réel par le ministère. Le début de grille sera modifié en ce sens.

L'UNSA a voté POUR

Bilan 2020-2023 de la cellule de signalement

Les ministères doivent recueillir les signalements. Le MASA, pionnier, utilise un prestataire externe pour cette tâche. Un comité d'expertise pluridisciplinaire est dirigé par la secrétaire générale. Il évalue et agit sur les cas signalés.

Deux niveaux de traitement des signalements existent :

- Traitement simple (information ou remédiation)
- Traitement approfondi

La plupart des cas ont été résolus en moins de 6 mois. Des mesures de remédiation anonymes sont possibles, et un examen plus poussé peut être initié si nécessaire.

La majorité des signalements proviennent de femmes. La proportion reflète la répartition des genres au ministère (60 % de femmes).

Le Comité d'expertise pluridisciplinaire gère 5 % des signalements, avec 3 % ayant des suites données.

La moitié des dossiers sont traités par l'envoi d'une lettre d'information vers l'encadrement. 3 dossiers sont toujours en cours. Les anciens dossiers sont toujours suivis par l'ancien prestataire (Allodiscrim).

Enfin, le dispositif du signalement est largement communiqué aux agents (Flash info, flyer, capsule vidéo).

Les organisations syndicales ont demandé si un questionnaire de satisfaction pouvait être envoyé aux agents pour avoir leur avis sur l'accompagnement mis en œuvre. La SG considère que c'est une bonne idée mais précise également qu'en cas d'insatisfaction ou de poursuites des agissements, la personne doit recontacter la cellule.

L'UNSA a posé la question de l'intervention auprès de l'auteur des agissements. Que se passe-t-il envers cette personne ?

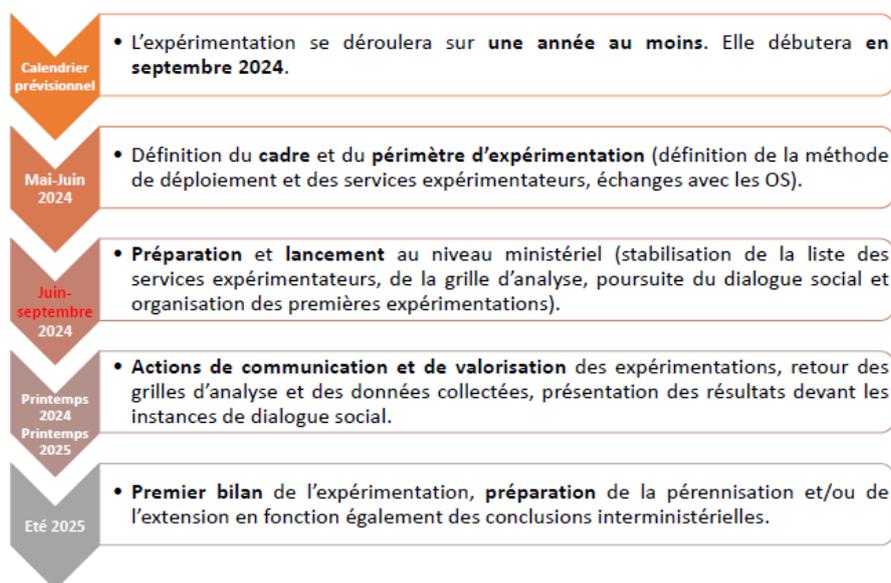
Réponse de l'administration : l'anonymat et la confidentialité sont les règles de la cellule de signalement et du comité d'expertise. Le comité d'expertise n'agit pas comme un tribunal. Il transmet des recommandations au responsable de la structure. C'est la hiérarchie locale qui agit pour mettre fin aux agissements de l'auteur via une procédure contradictoire. Si besoin, des sanctions peuvent être mises en œuvre.

Expérimentation de la semaine en 4 jours

Le MASA présente ce nouveau dispositif en accord avec la note DGAFP de mars 2024, visant à rendre les postes plus attractifs et à améliorer les conditions de travail sans modifier les effectifs ni les horaires. L'expérimentation sera basée sur le volontariat des structures et des agents. Le MASA espère une participation large.

Plusieurs vigilances : Eviter de trop grandes amplitudes horaire, assurer une organisation du service sans réduire l'ouverture au public. L'expérimentation pourra aussi mesurer la compatibilité de la semaine en 4 jours avec 20 jours de RTT (cycle 38h30). En terme de télétravail, seulement 2 jours maximum seront accordés.

Le calendrier sera le suivant :



L'évaluation portera sur l'adhésion des agents, le collectif de travail, la performance du service, l'égalité professionnelle et l'impact environnemental (impact carbone).

L'UNSA est intervenue sur l'importance de laisser le choix à l'agent pour revenir à son cycle de travail sur 5 jours s'il estime que le travail en 4 jours ne lui convient pas.

Réponse de l'administration : l'objectif est que l'agent s'engage sur l'année pour un test le plus objectif possible. Il pourra évidemment changer mais il lui sera demandé une justification.

Les organisations syndicales ont insisté sur le maintien des cycles horaires actuels et de proposer une nouvelle modalité librement choisie par l'agent.

L'administration vise une participation majoritaire des agents pour évaluer un panel de test large. Une organisation collective sera débattue pour assurer la continuité du service avec une semaine de travail de 4 jours. L'agent pourra opter ou non, mais la liberté ne sera pas totale. Le bon fonctionnement du service reste la priorité. Sur le paramétrage des outils de comptage du temps, l'administration se renseigne sur les besoins de modification.

Réponses aux questions diverses posées par l'UNSA

- **Prévoyance collective :** l'objectif est d'avoir un référencement au 1er janvier 2025 pour proposer une prévoyance à tous les agents du périmètre MASA. La procédure marché est en cours.

- **Rapport Social Unique en services déconcentrés** : Un rappel sera fait aux services déconcentrés sur cette obligation réglementaire.

- **Centres de Gestion Financière (CGF)** : Des fiches financières sont transmises à la demande de manière systématique. Ne pas hésiter à faire remonter des cas difficiles.

- **Cumul d'activités à France Agrimer** : La question est à poser à une instance de FranceAgrimer.

- **CNPF : Revalorisation de la rémunération des agents contractuels des métiers du numérique** : le MASA est très prudent sur l'application de la circulaire. Une réunion est prévue avec les opérateurs pour définir son application

- **Remboursement des frais de déplacement** : la réduction de crédits au MIOM sur les frais de déplacement des agents en services déconcentrés est connue. Toutefois, le MASA n'a pas les crédits pour se substituer au MIOM. Les réunions sont proposées en visio ou hybrides sauf pour les CSA et formations spécialisées. Des ajustements au cas par cas pourront se faire en cas de difficultés supplémentaires.

- **Voie dérogatoire d'accès par voie du détachement à un corps ou cadre d'emploi de niveau supérieur pour les fonctionnaires en situation de handicap** : Cette mesure nécessite une traduction juridique qui est en cours. L'effet est prévu pour 2025.

- **Dispositif pour les proches aidant** : les dispositifs sont régis par le décret de 2013. Pour un agent avec ses parents à l'étranger, il faut regarder au cas par cas.

- **Rupture conventionnelle** : 44 dossiers reçus en 2023 et 24 dossiers ont eu un avis favorable : 59 % en enseignement, 36,5 % en services déconcentrés et 4,5 % en Administration Centrale.

- **Astreinte au service du numérique, spécifique pour les JO** : Ce sujet va être travaillé sur un cadre plus large que le service du numérique. Une annexe au RIALTO administration centrale sera proposée en CSA AC du 12 juin pour les astreintes JO. Le dispositif d'astreintes et de compensations spécifique sera mobilisé.



**ministère
de l'agriculture**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Agriculture



DECLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE CSA MINISTERIEL du 4 juin 2024

Madame la Présidente,

L'intersyndicale du MASA souhaite faire une déclaration avant les déclarations de chaque syndicat.

Concernant la Police Sanitaire Unique (PSU) et la délégation des contrôles en remise directe, l'intersyndicale du MASA a écrit au ministre pour lui faire part des difficultés rencontrées par les services et de propositions concrètes pour améliorer la situation. En parallèle, une pétition sur le même sujet circule et plus de 700 agents du MASA l'ont déjà signée. La directrice générale de l'alimentation nous convie à un rendez-vous informel ce jeudi au sujet de cette pétition, et nous tenons à la remercier pour sa volonté de dialogue. Mais les sujets mis sur la table sont essentiellement d'ordre politique et financier, en particulier la clause de revoyure, et c'est donc bien avec le ministre ou son cabinet que nous souhaitons échanger.

Pouvez-vous nous dire si le ministre a prévu de répondre à notre lettre ouverte du 26 avril dernier ? Et s'il a prévu de répondre favorablement à notre demande d'audience ?

Concernant les sujets plus techniques, qui relèvent de la directrice générale de l'alimentation, le CSA Alimentation prévu le 14 juin devrait permettre, nous n'en doutons pas, d'avoir des réponses à nos propositions. Si la présidente craint que le temps nous manque pour un dialogue serein, plutôt que de multiplier les réunions, nous lui proposons de commencer cette instance dès le matin. Cette organisation présente en outre l'avantage de laisser encore 10 jours au ministre ou à son cabinet pour nous répondre ou nous rencontrer.

Concernant les services d'économie agricole, il y a un ras le bol généralisé des agents. Ils sont exaspérés, épuisés, livrés à eux-mêmes face aux agriculteurs en détresse. Le directeur de la DGPE en est conscient, le cabinet du ministre et le ministre lui-même également, selon ses dires en CSA Forêt Agriculture. Tant mieux, mais ce n'est plus des remerciements ou de l'empathie que les agents attendent. Ce ne sont pas des intérimaires ou la mise en place de groupes de travail aux objectifs vagues qui va les faire tenir. Non, la résilience a atteint ses limites. Les agents attendent un plan d'action opérationnel avec des échéances et des moyens.

Madame la Présidente, avez-vous des annonces à faire qui vont améliorer leurs conditions de travail dans les semaines à venir, en matière d'outils informatiques ou d'effectifs ? Le MASA peut-il faire quelque chose ?

Si le MASA veut redevenir attractif, il est plus que temps d'agir vis-à-vis des Services d'Economie Agricole et des services de sécurité sanitaire des aliments.

Nous vous remercions pour votre attention.



Déclaration liminaire CSA M

Paris, le 4 juin 2024

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

Cette instance a lieu dans une période bien morose, et ce n'est pas qu'une question météorologique :

- La France vient de voir sa note dégradée par l'agence Standard & Poor's ;
- Les agriculteurs du sud de la France sont de nouveau sortis de leurs exploitations pour manifester ;
- Certains services SEA au niveau départemental sont en grève, les autres en majorité en grande souffrance,
- La police sanitaire unique peine à se mettre en place et met en tension les services ;
- La préparation des Jeux Olympiques à Paris et en Province installe un sentiment d'injustice dans certaines structures ;
- Le retard pris dans les remboursements des frais de transport, mobilité durable et télétravail créent des difficultés pour certains agents et un sentiment d'abandon du niveau ministériel (surtout pour les agents en DDI) ;
- Le projet de loi Fonction Publique se profile, rajoutant des doutes, des angoisses et du stress pour tous les agents.

La liste n'est pas exhaustive, malheureusement, mais elle a le mérite de montrer la dégradation dans les services et l'état de stress dans lequel sont les agents.

Le bilan de la cellule de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexuels montre avec un nombre croissant de dossiers, une nette détérioration des conditions de travail. L'UNSA se réjouit toutefois que la parole se libère et permet d'engager un recul d'agissements insupportables.

Nous regrettons par contre qu'à l'ordre du jour de ce CSA-M, la semaine en 4 jours soit vue simplement pour information.

A l'UNSA, nous considérons que cette expérimentation doit être discutée au sein d'un dialogue social de qualité et pas seulement d'une façon descendante. Nous espérons aussi un engagement fort des structures pour une expérimentation large. Le principe n'est pas de généraliser mais de donner une ou plusieurs options de plus à la communauté de travail.

Pour conclure, la semaine dernière, vous nous avez fait parvenir le projet de note de service sur l'articulation des instances de dialogue social du MASA ; le respect de ce dialogue doit être dans les 2 sens. Pour exemple, nous recevons de plus en plus tardivement les convocations (et les documents) ; celles-ci doivent être envoyées dans les temps car c'est de plus en plus difficile pour les représentants du personnel de trouver des moyens de transports ainsi que des hôtels dans les temps impartis.

Je vous remercie pour votre écoute.